

Recommandé / Personnel
Etat de Vaud
Madame Nuria GORRITE, Présidente
P.a. DIRH
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Recommandé / Personnel
Etat de Genève
Monsieur François LONGCHAMP, Président
Rue de l'Hôtel de Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Recommandé / Personnel
Confédération Helvétique
Madame Doris LEUTHARD, Présidente
Secrétariat général DETEC
Kochergasse 6
3003 Berne

Yverdon-les-Bains, le 30 août 2017

Facture d'indemnisation escroquerie royalties sur brevets FERRAYÉ

En ligne les liens en bleu sont actifs sur www.worldcorruption.info/reserves_civiles.htm (pour ceux qui sont censurés, suivre www.censure.info). Les liens sont également actifs sur le CD annexé.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis avril 2000, je n'ai eu de cesse d'intervenir politiquement et judiciairement pour démontrer l'escroquerie des royalties sur les brevets d'extinction et de blocage FERRAYÉ, utilisés pour la première fois lors de la guerre du Koweït en 1991.

Il est une évidence aujourd'hui que des criminels agissent par métier au sein des Etats et que les connivences politico-judiciaires que vous contribuez directement ou indirectement à couvrir au nom de **la ridicule et sacro-sainte « séparation des pouvoirs »**, assurent à ces individus l'impunité dans les missions qui leur ont été confiées. Vous devez comprendre toutefois que ce comportement engage non seulement la responsabilité de l'état, mais aussi solidairement votre responsabilité personnelle individuelle et celle de l'ensemble des politiciens. www.worldcorruption.info/reserves_civiles.htm

Les recherches, les enquêtes et les témoignages recueillis nous permettent aujourd'hui d'avoir la conviction intime que l'organisation secrète de la Franc-Maçonnerie est l'organe faitier de ces criminalités cantonales. **Cette organisation internationale secrète, contrôle l'Etat par le « serment » secret qu'ont prêté les Élus à la Secte, sur leur vie... Il s'agit là de haute trahison au sens du code pénal !**

Je vous invite à consulter le lien www.worldcorruption.info/franc-maconnerie.htm sur ce point, de même que le lien www.worldcorruption.info/elections.htm

Les Etats de Vaud et de Genève et la Confédération Helvétique portent une responsabilité gigantesque dans l'escroquerie des royalties, pour laquelle une facture de plus de **CHF 54 billions** vous est présentée solidairement aujourd'hui, puisque c'est par l'attitude criminelle de vos fonctionnaires et leur participation active dans le crime organisé en bande auxquelles vous contribuez, qu'elle a pu être réalisée.

Ces abus d'autorité, déni de Justice et violations systématiques des voies de Droit ont aujourd'hui un coût que vous allez devoir régler selon la facture datée du 30 août 2017 que je vous joins en annexe, et payable dans les 30 jours. Passé ce délai, les voies de recouvrement seront mises en action. Les agences de notation sont d'ores et déjà informées et l'information se fait à l'International.

Reprenons les moments-clés qui ont activé la responsabilité des États concernés et qui sont les principaux élus et fonctionnaires (en Suisse) qui ont engagé directement la responsabilité de leur État (chronologiquement) :

MOTTU Pierre, Notaire à Genève (Président Fondation WILSDORF-ROLEX)
COMTE François, Notaire à Genève
NATURAL Pierre, Notaire à Genève
MENU Pascal, premier Clerc de Notaire à Genève
BRATSCHI Reynald, Clerc de Notaire à Genève
BRUPPACHER Mark C., Avocat conseil de la Confédération à Zürich
BRUNSCHWIG-GRAF Martine, Conseillère d'Etat à Genève (vice-Présidente WILSDORF-ROLEX)
VODOZ Olivier, Conseiller d'Etat GE qui établit les règlements pour l'encaissement des droits de timbre

Complices genevois qui ont engagé la responsabilité de l'Etat :

CALMY-REY Micheline, Conseillère d'Etat à Genève
BERTOSSA Bernard, Procureur général à Genève
KASPER-ANSERMET Laurent, Procureur à Genève
TAPPOLET Marc, Juge d'instruction à Genève
JUNOD Christine, Juge d'instruction à Genève
ESPOSITO Christian, Président des Juges à Genève
CROCHET Jean-Louis, Procureur à Genève
MASCOTTO Claudio, Procureur à Genève
BARBEY Carole, Juge d'instruction à Genève
PERRAUDIN Paul, Juge d'instruction à Genève
BAERISWYL Pierre, Juge à Genève (subordonné à Paul PERRAUDIN)
RECHSTEINER Urs, Chef de la Police de sûreté à Genève
AUBRY Michel, Brigade financière de Genève
RIAT Pascal, Brigade financière de Genève
ELPIDINE Pierre, Administration fiscale à Genève
ZANNI Dario, Procureur à Genève
ZECCHIN Georges, Juge d'instruction à Genève – puis Directeur Indosuez et Crédit Agricole (sic !)
DUBUIS Pascal, complice de Pierre MOTTU dans la plainte contre le soussigné
SPOERRI Micheline, Conseillère d'Etat à Genève
ZAPPELLI Daniel, Procureur général à Genève
BERTOSSA Yves, Procureur à Genève (accords HSBC)

Complices vaudois qui ont engagé la responsabilité de l'Etat :

RUEDE Jean-Marie, Juge d'instruction La Côte
CHATELAIN Roland, Juge d'instruction à Lausanne
ANTENEN Jacques, Premier Juge d'instruction cantonal, Commandant de la Police cantonal
COTTIER Eric, Procureur général à Lausanne
SAUTEREL Bertrand, Juge à Lausanne
BRODT Daniel, avocat à **Neuchâtel** (mon avocat traître au procès 2007 à Lausanne)

Complices Confédération qui ont engagé la responsabilité de l'Etat :

BLOCHER Christoph, Conseiller fédéral
SCHNEIDER-AMMANN Johann, Conseiller fédéral
CALMY-REY Micheline, Conseillère fédérale
VEZ Jean-Luc, Chef FedPol, Police fédérale
LAUBER Michael, Procureur général de la Confédération (ex Fedpol lors escroquerie)
WIDMER Anton, Chef de Kurt SENN à la Police fédérale à Berne
SENN Kurt, Inspecteur à la Police fédérale à Berne
DE BUMAN Dominique, Conseiller National (*Si je dis ce que je sais, la Suisse va trembler...*)
BLÄTTLER Stephan, Procureur fédéral
BRANSON Mark, Directeur FINMA

Voir www.worldcorruption.info/panama_papers.htm et www.worldcorruption.info/memoire.htm

Complicité criminelle grossière du Pouvoir judiciaire genevois et des Autorités cantonales

Suite à l'escroquerie des royalties sur ses brevets d'extinction et de blocage, par ses propres associés et mandataires, avec la complicité du Gouvernement français présidé par François MITTERRAND, d'un commun accord entre les parties, le **Notaire Pierre MOTTU de Genève et l'Avocat C. Mark BRUPPACHER de Zürich** (aussi Avocat conseil de la Confédération), avaient été chargés d'établir des conventions de rétrocession des capitaux escroqués. La procédure portait sur les seuls coûts liés à l'utilisation des systèmes au KOWEIT en 1991. Voir le mémoire cité plus haut du 11 septembre 2006.

A la demande de Joseph FERRAYÉ, les avocats Dominique WARLUZEL – alors associé de Charles PONCET qui lui-même est aujourd'hui l'associé du **Conseiller National Christian LÜSCHER** – et **Marc BONNANT** www.worldcorruption.info/bonnant.htm ont rédigé la plainte signée par FERRAYÉ le **29 janvier 1996** www.worldcorruption.info/index_htm_files/092a.pdf et la fausse plainte signée à la même date par Me BONNANT... www.worldcorruption.info/index_htm_files/092b.pdf. Toutes deux étaient adressées au Procureur genevois Laurent KASPER-ANSERMET.

Les deux auditions du Notaire Pierre MOTTU sont significatives... Dans la première du 6.02.1996, www.worldcorruption.info/index_htm_files/166.pdf MOTTU confirme le blocage des fonds par la **DEA** – points 65 et suivants du mémoire – sur intervention de Daniel LEVAVASSEUR, détective privé engagé par Joseph FERRAYÉ. Voir aussi les pages **USA** (www.worldcorruption.info/usa.htm) et **Moneyplane** www.worldcorruption.info/moneyplane.htm, de même que la **page 15** du mémoire du 11 septembre 2006 : www.worldcorruption.info/memoire.htm

Dans la deuxième audition du 4 mars 1996 www.worldcorruption.info/index_htm_files/167.pdf, MOTTU confirme en **page 4**, qu'il a « *tenu à ce que les droits d'enregistrement qui s'élevaient à 20 à 22 millions en faveur de l'Etat soient payés à Genève et que les actes soient enregistrés officiellement* »...

Toutes les procédures engagées par Joseph FERRAYÉ dans le Canton de Genève, ont été classées par les Magistrats et les politiciens corrompus du Canton.

Ces individus ont donc engagé directement la responsabilité de l'Etat envers nous et portent de plus, TOUS individuellement et personnellement, solidairement avec l'Etat, la responsabilité d'assumer l'indemnisation des 54,379 billions que nous présentons aujourd'hui pour paiement à 30 jours.

Rappelons au passage que les chambres fédérales ont fait élire une Conseillère fédérale presque sans expérience politique en la personne de **Micheline CALMY-REY** en 2002. De 1993 – 1997 elle avait été Députée au Grand Conseil de Genève et Conseillère d'Etat de 1998 à 2002, soit 4 ans dans le Parlement et 4 ans dans le gouvernement d'un Canton surendetté, mal géré, etc. Ceci sans aucune expérience fédérale... Alors quelles ont été les arguments pour que les chambres fédérales élisent une telle candidate ?

Complicité criminelle du Pouvoir judiciaire vaudois et des Autorités cantonales

André SANCHEZ (BCS Finance à Morges) avait été mandaté par Joseph FERRAYÉ pour être le séquestre des capitaux bloqués par Daniel LEVAVASSEUR, capitaux qui devaient être restitués à Joseph FERRAYÉ au travers des conventions établies par le Notaire Pierre MOTTU.

Conscient de l'escroquerie des fonds qui devaient lui être transférés, André SANCHEZ avait dénoncé plusieurs fois la situation au Juge d'instruction de La Côte **Jean-Marie RUEDE** (24 références négatives). Celui-ci n'a jamais réagi aux interventions du plaignant. Opiniâtre dans la mission qui lui avait été confiée, SANCHEZ ne lâchait pas sa besogne. Ses partenaires et dès lors ennemis – auxquels était assurément associé Jean-Marie RUEDE – ont sans doute pris peur et ont organisé l'élimination de l'élément gênant... André SANCHEZ a été assassiné le 15 mai 2001.

Alors qu'il était **Premier Juge d'instruction cantonal**, **Jacques ANTENEN** a été complice de cette **procédure viciée**. Il avait en outre fait saisir et ordonner la mise sous scellé d'un exemplaire du dossier de plainte du 11 septembre 2006 (mémoire) relatif à l'escroquerie des royalties. Il est certain qu'il devait s'assurer qu'il n'était pas – à l'époque – directement concerné...

La note concernant le Président Pierre BRUTTIN est également significative des connivences inter-cantoniales et de la complicité politico-judiciaires dans les crimes économiques.

Dans ce même cadre inter-cantonal, l'affaire **GIROUD Vins SA** en Valais, dont l'enquête a été confiée au **Procureur général du Canton de Vaud Eric COTTIER**, démontre que tout est mis en œuvre au niveau national, quand il s'agit d'étouffer un quelconque foyer de criminalité qui pourrait éveiller la suspicion populaire. Il était primordial dans cette affaire, de **faire disparaître toute fuite pour que puisse se perpétuer le crime en toute impunité**. Cette fenêtre ouverte sur les connivences inter-cantoniales démontre l'étendue de la corruption et des crimes politico-judiciaires que dénonçait le **Conseiller National vice-Président du PDC Suisse Dominique DE BUMAN le 24 mai 2006 en ces termes : « Tout est pourri chez nous ! Si je révélais ce que je sais, c'est toute la Suisse fédérale qui tremblerait ... »**

Voir aussi les liens : www.worldcorruption.info/swissleaks-hsbc.htm#db-ch-tremblerait – www.worldcorruption.info/fribourg_tangue.htm – www.worldcorruption.info/giroud-vins.htm – www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm

Je vous rappelle aussi et si c'était nécessaire, que la dénonciation des crimes commis dans le Canton de Vaud m'a valu deux ans de prison ferme, sans aucun élargissement de régime. Alors que le **Notaire parisien du Gouvernement français Eric de la HAYE-ST-HILAIRE** avait confirmé lors des audiences de mon procès – **Page 11 du jugement du 06.07.2007** – avoir vu les copies des pièces bancaires relatives au versement par le KOWEIT des USD 100 milliards pour l'utilisation des brevets FERRAYÉ.

A la lecture du « jugement », le « procureur général » Eric COTTIER et le « président » Bertrand SAUTEREL, ont tous deux conclu que cette affaire n'avait jamais existé et ressortait de mon imagination et m'ont fait arrêter sur le champ. **Mon avocat Daniel BRODT**, qui avait terminé la rédaction du recours une semaine avant l'échéance du délai, est venu me le présenter à la Prison de la Croisée à Orbe et ne l'a finalement **déposé que deux semaines après le délai**. Toute restitution de délai m'a été interdite par le Tribunal Fédéral complice !

Voir facture en responsabilité adressée à l'Etat de Vaud :

www.worldcorruption.info/index_htm_files/indemn_burdet.pdf

Complicité criminelle des Instances judiciaires fédérales

Le **28 octobre 2006, une plainte pénale** a été adressée aux Chambres fédérales par l'entremise de la **Conseillère aux Etats Géraldine SAVARY** qui à cette époque-là – excusez notre naïveté – nous semblait faire partie d'élus intègres... Comme Élu(e) de la Chambre des Cantons, cette affaire touchant à l'escroquerie et au blanchiment d'argent, il était de son Devoir de faire suivre cette plainte à qui de Droit et de veiller à ce que les enquêtes et requêtes déposées, soient instruites avec toute la diligence voulue. Ceci d'autant plus que cette affaire aurait dû rapporter des milliards d'impôts, tant aux Cantons qu'à la Confédération. Ce même dossier avait été adressé au Conseiller national Vert Roger NORDMANN qui me l'a retourné « refusé », sans même l'avoir ouvert. **Roger NORDMANN** n'est-il pas le fils de l'ex « juge » fédérale Ursula NORDMANN ? Cette « juge » est connue dans notre base de données avec 18 références négatives, dont **les affaires BURDET – l'affaire SAVIOZ**, etc. La pomme ne tombe jamais loin de l'arbre !

La plainte du 28 octobre 2006 n'a jamais eu de suite jusqu'à ce jour ! **Le Dénier de justice est donc réalisé et la Confédération Helvétique en est responsable !**

Le **28 mars 2007, une nouvelle plainte** a été adressée au Ministère public de la Confédération (MPC) à la suite de nouveaux éléments mis en lumière dans le cadre du blanchiment d'argent et de fonctionnaires fédéraux directement liés.

Là encore la plainte a été classée par une **ordonnance de ne pas donner suite**, datée du 9 juillet 2007 et signée par le Procureur **Félix REINMANN**. A noter que le Procureur REINMANN était « stagiaire » au service du **Pouvoir judiciaire de la République et Canton de Genève** en 1998 lorsque les procédures de Joseph FERRAYÉ étaient écartées les unes après les autres et qu'après avoir été viré du MPC, il est à nouveau au service de l'Etat de Genève comme **Secrétaire général adjoint en charge de la Police sous les ordres de Pierre MAUDET... (sic !)**

Suite à l'affaire GIROUD-Vins SA survenue en 2014, de nouveaux liens ont pu être mis en évidence pour démontrer le blanchiment des royalties. Une nouvelle **plainte pénale** a été adressée au MPC en date **du 14 juillet 2014** et a été écartée par une **Ordonnance de non-entrée en matière** datée du 24 septembre 2014, signée par le Procureur général suppléant **Ruedi MONTANARI**.

Un recours a été adressé le 4 octobre 2014 au Tribunal Pénal Fédéral, complété le **24 octobre 2014 par un Mémoire** rédigé à la demande du TPF.

Le Tribunal Pénal Fédéral a jugé **le recours irrecevable** par Décision du 3 novembre 2014 de la Cour des plaintes présidée par le « juge » **Stephan BLAETTLER** qui **été collaborateur de Ernst & Young à Zürich, au service du réviseur qui a créé la société WILDROSE Investors Group Inc à Panama, c/o MOSSACK Fonseca & Co...** www.worldcorruption.info/panama_papers.htm

Souvenons-nous aussi que le Procureur général de la Confédération Michael LAUBER était au service de FedPol quand l'escroquerie était en cours et que les services de la Police fédéral y ont prêté leur concours www.worldcorruption.info/lauber.htm.

Souvenons-nous encore que le Ministre de la Justice Christophe BLOCHER, ex administrateur de la SBG lors de l'escroquerie des fonds, a fait construire 117 usines chimiques en Chine après 1992. Estimation des coûts à l'époque : plus de 150 milliards de dollars au taux de CHF 1.48 pour 1 dollars www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm

La boucle est bouclée et ces éléments nous démontrent que les membres des services de la Confédération ne sont plus qu'un ramassis de corrompus au service du crime organisé en bande, jusqu'au plus haut niveau de l'Etat de Droit.

Conclusion

La Suisse se trouve aujourd'hui dos au mur et **la faillite** du plus riche Pays de la Planète est programmée. Seuls les arrangements que nous proposons seront à même de sauver la Confédération du plus grand cataclysme mondial, qui aura des répercussions économiques et humaines internationales. **Les autres Pays industrialisés ne s'y tromperont pas et la Suisse va se retrouver isolée.**

Election à la succession de Didier BURKHALTER

La Franc-Maçonnerie a perdu la partie. Les candidats actuels à la succession de Didier BURKHALTER sont indignes d'occuper un quelconque poste public, tant ils sont compromis au sein de la Secte.

La rotarienne **Isabelle MORET** siégeait au Grand Conseil vaudois pendant l'escroquerie des royalties, l'assassinat de SANCHEZ et alors qu'évoluaient abusivement la multitude de procédures engagées pour me faire emprisonner parce que je démontrerais les crimes commis. Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, l'implication dans la corruption est la même

Le tessinois Ignazio CASSIS est à la tête de toutes les organisations liées aux Caisses maladies. Cette branche de l'économie a contribué à blanchir à elle seule des dizaines de milliards de francs. Prenez le cas du Groupe Mutuel. Pierre-Marcel REVAZ, l'un des bastions du **PLR**, a dû quitter la direction du Groupe Mutuel. **A titre d'exemple, qu'on m'explique comment Pierre-Marcel REVAZ a pu, au début des années 1990 sur la base de la petite Caisse Maladie de la Vallée d'Entremont-Orsière (CMVEO) qui en occupait 150 employés, créer en quelques années un Groupe qui comptait plus de 5'000 collaborateurs... !**

Pierre-Marcel REVAZ a été aussi administrateur de BARCLAYS Suisse SA à Genève, aux côtés de Jean-Paul AESCHLIMANN, un pilier du blanchiment des royalties et un proche ami du Notaire MOTTU... BARCLAYS est impliquée dans l'escroquerie et le blanchiment des Royalties !

Monsieur Ignazio CASSIS a certainement une explication à donner... Sa nomination engagerait directement la responsabilité de la Confédération sur le blanchiment opéré au travers des Caisses maladie.

Quant à Pierre MAUDET, comparons-le à Emmanuel MACRON. MACRON et son Premier Ministre Edouard PHILIPPE ont été convoqués – ils appellent ça une invitation – à la réunion annuelle des BILDERBERG en 2014, respectivement 2016. En 2017, ils ont tous les deux été élus à la tête du Gouvernement français.

Pierre MAUDET a quant à lui été convoqué à la réunion 2015 et aujourd'hui toute la Presse suisse, concentrée et contrôlée par les Francs-Maçons, manipulent l'Opinion publique pour le faire élire. Il en est certainement de même des Parlementaires suisses. Le comportement de Christian LÜSCHER, vice-Président suisse du **PLR** est représentatif ! Rappelons quand même que Christian LÜSCHER est l'associé de Charles PONCET, lié de très près à l'escroquerie et au blanchiment des royalties...

Faut-il encore citer Alex KRAUER alors Président de Novartis, convoqué à la réunion BILDERBERG 1995, qui devient Président de SBS et fusionne sa banque et UBS en 1997 ? Daniel VASELLA, Président de Novartis a quant à lui été Officier des BILDERBERG de 1998 à 2014, avant David DE PURY.

L'économie suisse est donc sous contrôle du Gouvernement mondial et vous obéissez à ses ordres et êtes donc coupables de **haute trahison** ! Le Brigadier Jean-Louis JEANMAIRE a été condamné pour moins que ça !

Alors Mesdames et Messieurs les Parlementaires, êtes-vous chargés de faire élire un Candidat à la botte du Gouvernement mondial, afin que nous continuions à être de bons soumis à la Franc-Maçonnerie ?

Quelle que soit l'issue de cette élection, nous comprendrons qui sont nos Parlementaires, à qui ils obéissent et quels intérêts réels ils défendent.

Deux possibilités vont donc s'offrir dès lors à la Suisse :

1. Une restauration de l'Etat de Droit et l'indépendance de la Nation au travers de la mise en application des sept requêtes adressées au Conseil Fédéral

Et une négociation, voire un abandon de la réserve civile qui pèse sur l'Etat
www.worldcorruption.info/reserves_civiles.htm

ou

2. Une faillite programmée avec la crise économique et humaine que cela engendrera pour les prochaines décennies. Vous devrez en assumer les conséquences devant l'Opinion publique et vos beaux sourires faux jeton et vos manipulations dialectiques n'y suffiront plus.

Mais quelque soit le/la Candidat(e) qui sera élu(e), l'Histoire se souviendra assurément de la décision qu'auront prise les membres des Chambres fédérales, au travers de l'élection du successeur de Didier BURKHALTER le 20 septembre prochain.

Quoi qu'il en soit, pour le moment, la Confédération helvétique nous est débitrice de la facture en responsabilité civile présentée en annexe et **le montant de CHF 54,379071 Billions sera échu le 30 septembre 2017.**

D'ores et déjà, nous demandons le séquestre des réserves d'or de la BNS en Suisse et à l'étranger et de l'ensemble des devises que la Banque nationale détient. Il en est de même de tous les avoirs immobiliers et mobiliers, ainsi que de tous les comptes de la Confédération, en Suisse et à l'étranger. Il en est aussi de même pour les deux Cantons de Vaud et de Genève.

Pour terminer et pour vous rafraîchir la mémoire, je vous rappelle que **l'escroquerie et le blanchiment d'argent sont des crimes poursuivis d'office** et que tout manquement de votre part ou comportement qui démontrerait ou permettrait des collusions contre nos intérêts, ne feront qu'augmenter la responsabilité de l'Etat et votre responsabilité personnelle.

Fait à Yverdon-les-Bains, le 30 août 2017

Marc-Stienne Burdet

Escroquerie des brevets d'extinction et blocage de puits de pétrole (Brevets FERRAYÉ)

Facture et décompte d'indemnisation au 30 septembre 2017

Date d'établissement : 30.08.2017

Koweït 1991	Puits	coût par unité	Facteur de revalorisation	Coût total
→ Extinction et blocage des puits après le départ des troupes de Saddam HUSSEIN	1 164 ¹⁾	30 000 000	2.6 ²⁾	90 792 000 000
Vente des systèmes				
→ Forfait pour vente à tous les Pays pétroliers lors des « French Trade Weeks » du 23 au 29 novembre 1991 à Koweït City et du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro	120 000 ³⁾	30 000 000 ⁴⁾		3 600 000 000 000
Valeur escroquée sur les brevets USD*				3 690 792 000 000
→ *Valeur escroquée en CHF au taux de 1.48 CHF pour 1.00 USD en juin 1992			1.48	5 462 372 160 000
Perte d'investissement sur capitaux escroqués	Capital initial	Intérêt annuel composé en %	Durée	Perte d'investissement
→ Intérêts sur capital escroqué au 30.09.2017	5 462 372 160 000	5.0	25.75	18 734 255 307 506
→ Plus value perte d'investissement économique sur capital initial	5 462 372 160 000	7.0	25.75	30 182 444 083 441
Perte totale avec plus value sur investissement non réalisé				48 916 699 390 947

Perte d'investissement sur capitaux escroqués

Responsabilité civile de l'Etat et responsabilité personnelle et individuelle solidaire des dirigeants (gouvernements et parlements) depuis 1992

54 379 071 550 947

Les intérêts de retard seront calculés au taux de 5,0 % /an dès le 1er octobre 2017

Escroquerie des brevets d'extinction et blocage de puits de pétrole (Brevets FERRAYÉ)

Facture et décompte d'indemnisation au 31 décembre 2019

Date d'établissement : 14.01.2020

Koweït 1991

	Puits	coût par unité	Facteur de revalorisation	Coût total
→ Extinction et blocage des puits après le départ des troupes de Saddam HUSSEIN	1 164 ¹⁾	30 000 000	2.6 ²⁾	90 792 000 000

Vente des systèmes

→ Forfait pour vente à tous les Pays pétroliers lors des « French Trade Weeks » du 23 au 29 novembre 1991 à Koweït City et du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro	120 000 ³⁾	30 000 000 ⁴⁾		3 600 000 000 000
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------	--------------------------	--	-------------------

Total valeur escroquée sur les brevets USD*

3 690 792 000 000

→ *Valeur escroquée en CHF au taux de 1.48 CHF pour 1.00 USD en juin 1992

1.48

5 462 372 160 000

Perte d'investissement sur capitaux escroqués

	Capital initial	Intérêt annuel composé en %	Durée	Perte d'investissement
→ Intérêts sur capital escroqué au 31.12.2019	5 462 372 160 000	5.0	27.58	20 648 446 974 181
→ Plus value perte d'investissement économique sur capital initial Calcul au 31.12.2019	5 462 372 160 000	7.0	27.58	35 130 443 560 391

Perte totale avec plus value sur investissement non réalisé

55 778 890 534 572

Perte d'investissement sur capitaux escroqués

Responsabilité civile de l'Etat et responsabilité personnelle et individuelle solidaire des dirigeants (gouvernements et parlements) depuis 1992

61 241 262 694 572

Les intérêts de retard seront calculés au taux de 5,0 % /an dès le 1er janvier 2020